

Règlement intérieur et fonctionnement de l'association :

ARTICLE 1- Le règlement intérieur

Le présent règlement sera affiché dans nos locaux dès la rentrée 2020-2021.

Procéder à une inscription vaut « acceptation » du règlement intérieur. Toute personne ne respectant pas le règlement est susceptible d'être renvoyée. Le présent règlement est révisable tous les ans.

ARTICLE 2- Dispositions légales

Le CENTRE PILATES est dirigé par Mme NAKACHE Céline en qualité de présidente, Mme NICOLI NAKACHE Marlène trésorière, Mme LAURENT Véronique secrétaire.

ARTICLE 3- Cours- Inscription et paiement

Les cours de PILATES/STRETCHING/RELAXATION/YOGA PILATES sont dispensés de septembre à juin. Le Centre ferme 1 semaine sur 2 durant les vacances scolaires (toujours la 2<sup>ème</sup>) et pendant toutes les vacances de Noël.

Pendant les petites vacances, les cours collectifs seront modifiés, en fonction du nombre d'adhérents présents pendant cette période. En juillet, nous proposerons un STAGE PILATES/STRETCHING/RELAXATION/YOGA PILATES, quelques heures seront maintenues (places limitées à réserver avec le règlement à l'avance fin juin).

Tout adhérent devra s'acquitter de ses cotisations d'avance et de ces règlements annuels (avec encaissements différés si nécessaire, annotation au dos pour les dates d'encaissement), selon le mode choisi, pour suivre les cours. Les abonnements ou cartes sont à régler avant ou à la date du 1er cours et non au cours de l'année.

L'adhésion annuelle est demandée lors des inscriptions et cours d'essai (caution, assurance).

Elle vous sera rendue si les cours ne vous conviennent pas, uniquement au mois de septembre.

Elle est obligatoire et s'élève 30 € pour les cours collectifs à la carte ou au forfait pour les adultes et de 28 € pour les enfants. Si vous êtes adhérents au Centre Pilates ainsi que dans l'association l'Atelier de la Danse, vous devrez vous acquitter de 2 adhésions de 20 € par association.

Les cours privés ne sont pas régis par le CENTRE PILATES mais par Céline NAKACHE directement.

Pour le règlement 3 formules de paiement sont proposées :

- PAIEMENT MENSUEL : en 10 fois avant le 5 de chaque mois et la 1<sup>ère</sup> mensualité le 9 septembre 2020.
- TRIMESTRIEL : en 3 fois, le 9 septembre 2020, le 4 janvier 2021 et le 5 avril 2021.
- ANNUEL : en 1 ou 2 chèques, le 9 septembre 2020 et le 1er février 2021.

LA REMISE DE 5% EST APPLIQUÉE UNIQUEMENT SUR LE TARIF ANNUEL SUR LES INSCRIPTIONS FAITES EN SEPTEMBRE.

Mode de règlement :

- Par chèque Les chèques sont à libellés à l'ordre de « CENTRE PILATES ».
- Espèces, cela se fera au premier cours du mois ou du trimestre ou de l'année. Un reçu vous sera remis (à demander au bureau).
- Virement bancaire (demander un RIB de l'association lors des inscriptions). Fournir le justificatif du virement de la banque.
- Paypal.

Aucun rabais ne sera consenti en cours d'année.

Afin d'éviter une perte de temps pour les cours et si le bureau est fermé, veuillez donner les règlements dans une enveloppe au professeur qui le remettra à Mme NAKACHE Céline ou bien à Mme CRIPPA Laure.

La cotisation est calculée sur la base d'un forfait annuel (vacances et jours fériés compris) et comprend le prêt du matériel PILATES, souvent renouvelé, (gym ball, isotoner, foam roller, ballon à paille, élastiband, arc barrel, spine corrector et tapis) et la mise à disposition de professeurs diplômés.

Tout mois entamé est intégralement dû.

En cas de pandémie, nous proposerons les cours en ligne avec envoi de vidéos, aucun remboursement ne sera effectué.

Suite à trop d'abus, aucun remboursement ne sera fait en cours d'année :

- Si l'adhérent décide d'arrêter les cours,
- En cas de mutation ou d'absence prolongée ou suivie ;
- En cas de longue maladie ou blessure (minimum 1 mois) un report d'abonnement est possible sur justificatif médical uniquement et donné la semaine de l'arrêt.

Un cours non suivi, pour tout autre raison, ne fera l'objet d'aucune déduction pour les adhérents au forfait.

Les séances non utilisées à la fin de validité du forfait ne donnent pas lieu à remboursement mais peuvent être rattrapées sur un autre cours sur **réserve**.

La date de validité de la carte est limitée à 3 mois pour éviter les abus, dépassé cette date, les cours restants seront perdus. Une carte entamée n'est pas réutilisable l'année suivante.

Prévenir en cas d'absence et en cas de rattrapage afin de ne pas surcharger les cours.

Pour toute absence des professeurs durant 1 ou 2 jours : les cours seront rattrapés sur les autres horaires proposés dans notre planning et ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Les jours fériés sont chômés.

Afin de valider votre inscription, vous devez joindre les pièces suivantes afin que votre dossier soit complet :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée en joignant bien lisiblement votre adresse mail et votre téléphone portable ;
- Les frais d'inscriptions et le règlement des cotisations.
- Une photo d'identité
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois

La fiche d'inscription datée et signée par les adhérents ou le représentant légal de l'élève mineur certifiera qu'ils ont pris connaissance du présent règlement intérieur et qu'ils acceptent les conditions et l'engagement.

ARTICLE 4 - planning :

Les cours débutent le lundi 7 septembre 2020. Les cours s'arrêtent le vendredi 2 juillet 2021.

Une « formule spéciale été » sous forme de stage vous sera proposée par les professeurs en Juillet.

Nous vous rappelons que le planning est donné à titre indicatif et qu'il pourra être modifié suivant les inscriptions réellement effectuées.

ARTICLE 5- Consignes pendant les cours :

Pour le respect du travail de chacun, l'adhérent se doit de :

Ne pas fumer à l'intérieur des locaux et jeter les mégots de cigarettes dans le grand cendrier à l'extérieur et pas dans les fleurs.

Respecter les locaux et tout le mobilier mis à votre disposition.

L'échauffement étant une étape cruciale du cours collectif, l'accès au cours n'est plus autorisé au-delà de quinze minutes de retard, ceci pour des raisons de sécurité.

Femmes enceintes, plusieurs cas de figure:

Si vous ne pratiquez pas la méthode Pilates depuis plus de trois mois avant le début de votre grossesse ou si vous avez été sujette à des complications lors d'une grossesse antérieure, je vous conseille de ne reprendre votre entraînement Pilates que six à huit semaines après l'accouchement.

Si vous aviez une pratique régulière avant le début de votre grossesse, et que vous désiriez continuer les séances, je vous propose d'opter pour des cours collectifs niveau I pendant le 1<sup>er</sup> trimestre puis des cours particuliers. Pensez, cependant à m'informer de l'évolution de votre grossesse, et à me donner des indications tout au long du cours sur votre état afin de veiller à votre sécurité.

L'association décline toute responsabilité en cas de vols. Les vestiaires ne sont pas fermés à clé pendant les cours.

« SPÉCIAL COVID-19 » :

- Le port du masque est obligatoire dans l'accueil et les déplacements à l'intérieur du Centre (sur votre tapis vous pourrez le retirer et nos professeurs mettront le leur s'ils ont besoin d'avoir un contact avec vous pour une correction).
- Lavage des mains au gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée et dans le studio pour tous.
- Se déchausser (prévoir une paire de chaussettes pour circuler ou des tongs propres).

- Accompagnants interdits.
- Respect d'une distance minimale de 1,5 m entre les personnes présentes. Chaque tapis sera espacé.
- Nous avons besoin de savoir qui sera présent dans chaque cours pour permettre d'identifier rapidement les cas « contacts ».
- Nettoyage des WC après chaque passage, (alcool ménager mis à disposition ainsi qu'un essuie-tout).
- Entretien : nettoyage des sols chaque fin de journée, et les poignets des portes entre chaque cours.
- Aération de la grande salle entre chaque cours (ouverture des velux)
- Diffusion d'un aérosol désinfectant entre chaque cours.
- Obligation d'avoir serviette ou paréo pour poser sur son tapis
- Le matériel utilisé doit être nettoyé après chaque cours par l'adhérent. Les tapis seront à remettre en place après chaque fin de cours.

**ARTICLE 6:** Tenues lors des séances :

Une tenue confortable (short, legging ou jogging) en chaussettes antidérapantes (possibilité d'en commander spécial « pilates ») ou pieds nus.

**Prévoir une serviette ou un paréo à poser sur son tapis par mesure d'hygiène et une bouteille d'eau.**

Les portables doivent être mis en silencieux ou éteints par respect pour le respect du cours.

**ARTICLE 7:** Présence et absence des élèves :

Les élèves doivent être assidus aux séances afin de ne gêner la progression du travail de l'année, le coach suit un programme. Le professeur notera en début de cours les présences ainsi que pour les séances de rattrapage.

Les adhérents doivent arriver 5 à 10 mn avant le début du cours.

Toute absence aux cours collectifs doit être signalée auprès de la responsable par message vocal ou SMS au 0616959765 ou par email, ainsi que si vous souhaitez rattraper un cours.

**ARTICLE 8:** Stationnement

À la demande de la Mairie, les véhicules devront stationner derrière le Lycée, Boulevard F. Esclançon. Le parking de La Villette est gratuit pendant 3h.

**Il est interdit de stationner devant les garages des voisins ainsi que dans la montée de l'impasse devant le CENTRE PILATES et surtout devant la petite ruelle un peu plus haute à gauche.**

**ARTICLE 9:** Manquement au présent règlement :

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Nous vous rappelons que nous sommes une association loi 1901, une association fonctionne grâce aux cotisations des adhérents.

Ce budget sert aux différentes charges de fonctionnement tel que les locaux et leur entretien, le matériel, les charges fixes, ...

Afin de garantir des cours de qualité, nous faisons appel à des professeurs diplômés et donc rémunérés, et nous les envoyons tous les ans en formation pour du perfectionnement.

Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous auprès du bureau, si nécessaire avec CELINE pour toute question, vous pouvez contacter le 0616959765.

Par mail : [centrepilatesmanosque@gmail.com](mailto:centrepilatesmanosque@gmail.com)

En signant la fiche d'inscription, vous validez le règlement intérieur.

Céline NAKACHE  
En qualité de présidente du Centre Pilates  
06 16 95 97 65